

Image not found or type unknown



## Succession Dons manuels

Par **6156danielg**, le **23/12/2014** à **17:10**

Bonjour ,

pour un don manuel à des petits-enfants , des déclarations au fisc sont produites .  
Ces sommes seront-elles rapportées au règlement de la succession ?

Merci de votre réponse

D Greffe